

ensemble tout devient possible



sarkozy.fr

Paris, le 10 AVR. 2007

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur les attentes de la communauté des tireurs sportifs, tireurs de loisirs, chasseurs et collectionneurs d'armes.

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier et vous remercie de m'en avoir fait part. Vous le savez, depuis 2002, que ce soit dans le cadre de mes fonctions de Ministre de l'Intérieur ou celles de Ministre des Finances, j'ai toujours souhaité que les représentants des détenteurs d'armes soient étroitement associés à la définition de toute nouvelle réglementation. Votre avis est essentiel pour que toute réglementation équilibre les enjeux de la sécurité et la nécessité de ne pas imposer de contraintes injustifiées aux détenteurs d'armes.

Je considère par exemple qu'il est normal que les chasseurs, les tireurs sportifs ou les collectionneurs puissent conserver leurs armes de chasse à leur domicile, dès lors que ces armes sont autorisées ou déclarées.

Pour autant, j'ai eu l'occasion de prendre position sur la question de l'auto-défense et sur la possession d'armes non autorisées et non déclarées.

J'ai dit, et je le répète, que détenir une arme chez soi ne peut être considéré comme un moyen légitime d'auto-défense. Ce sont les policiers et les gendarmes qui doivent être en mesure d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Pour celles et ceux qui ne sont ni chasseurs, ni tireurs sportifs, ni collectionneurs, et qui n'ont donc pas la maîtrise du maniement des armes, il peut être très dangereux de conserver une arme chez soi. Combien de drames avons-nous connus, au sein même des familles, du fait de la possession illicite et non maîtrisée d'armes à feu.

Pour autant, ma position est claire. Il n'est pas question d'imposer des contraintes injustifiées aux détenteurs d'armes, qu'ils soient chasseurs, collectionneurs ou tireurs sportifs.

J'ai d'ailleurs saisi la Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne qui assure la présidence de l'Union Européenne.

.../...

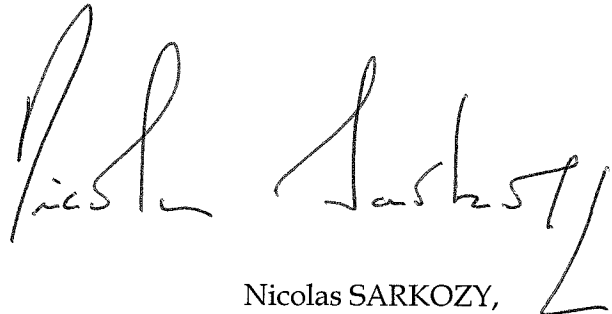
Le projet de rapport présenté par Mme Kallenbach pour modifier la directive de 1991 afin d'adopter le protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu n'est pas acceptable en l'état. Loin de s'en tenir à une adaptation des règles, ce projet pourrait bouleverser les équilibres existants. Il n'en est pas question.

J'ai rappelé que je m'opposerai à toute nouvelle réglementation qui remettrait en question le régime actuel de vente libre, de déclaration a posteriori ou encore d'acquisition simplifiée. Je ne souhaite pas que soient modifiés les catégories et les régimes actuels concernant les armes.

J'estime nécessaire de s'en tenir à une simple adaptation des règles sur le seul fondement du protocole des Nations Unies de 2001 contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu et de ne pas élargir le champ de la révision sans en avoir ni démontré la nécessité, ni envisagé les conséquences.

Tels sont mes engagements car je considère que nous devrions respecter les chasseurs, les collectionneurs et les tireurs sportifs qui font preuve de responsabilité dans la pratique de leurs passions.

En espérant que ces précisions répondent à vos attentes légitimes et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY,
Candidat à l'élection présidentielle

Monsieur Hervé SENACH
Président ADT
8 rue du portail de ville
BP 69
38353 LA TOUR DU PIN CEDEX